

VERS UNE APPROCHE STRUCTURÉE, ÉQUITABLE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Consultation publique de la CMM

**Gestion des matières dangereuses résiduelles dans le
Grand Montréal**

Mémoire présenté par les MRC/Ville suivantes :

Thérèse-De Blainville

Deux-Montagnes

Les Moulins

L'Assomption

Mirabel

27 avril 2026

Présenté par

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.

Directeur général et Greffier-Trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

1. Introduction

Les MRC dépositaires (Thérèse-De Blainville; Les Moulins; L'Assomption; Deux-Montagnes; Mirabel) remercient la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la tenue de cette consultation portant sur la gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR), des sols contaminés et des matières préoccupantes.

Les documents soumis dans le cadre de cette démarche mettent en évidence une réalité complexe : la gestion des MDR dépasse les considérations strictement techniques et s'inscrit au cœur des enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique et d'acceptabilité sociale. À cet égard, les analyses réalisées démontrent que les choix en matière de gestion des matières dangereuses ont des effets structurants sur l'organisation du territoire métropolitain.

Dans ce contexte, les MRC de la Couronne nord de la CMM souhaitent formuler une contribution constructive visant à renforcer la cohérence des interventions, à améliorer l'équité territoriale et à soutenir une transition vers des pratiques plus durables.

2. Analyse des enjeux

2.1 Une production métropolitaine complexe

Le territoire de la CMM génère une diversité importante de matières dangereuses, notamment sous forme de boues industrielles, de résidus chimiques et de matières liquides ou semi-liquides. Cette réalité reflète le caractère avancé et diversifié du tissu économique métropolitain, mais implique également des besoins importants en infrastructures spécialisées et en capacités de gestion adaptées.

2.2 Des impacts différenciés selon les modes de gestion

Les données disponibles montrent que les impacts environnementaux et sociaux varient significativement selon les modes de gestion. Les activités d'élimination, notamment, sont associées aux impacts les plus élevés, en particulier en ce qui concerne les sols, les eaux et les milieux naturels. À l'inverse, les activités de traitement et de valorisation présentent généralement des impacts plus modérés.

Ce constat souligne l'importance de réorienter progressivement les pratiques vers des modes de gestion plus durables.

2.3 Une concentration territoriale des activités

La répartition des installations sur le territoire métropolitain est inégale, certaines zones concentrant une part importante des activités, en particulier celles liées à l'élimination. Cette situation engendre des pressions environnementales et sociales différenciées, qui soulèvent des enjeux d'équité territoriale et d'acceptabilité sociale.

2.4 Une gouvernance à renforcer

La gestion des MDR repose encore largement sur une approche fragmentée, caractérisée par des décisions prises au cas par cas et une intégration limitée aux outils d'aménagement. Cette situation limite la capacité d'anticipation et complique la mise en œuvre d'une vision cohérente à l'échelle métropolitaine.

3. Orientation générale

Dans ce contexte, les MRC proposent de structurer l'action autour de quatre orientations principales :

- Renforcer la planification métropolitaine;
- Assurer une meilleure équité territoriale;
- Réduire les impacts à la source;
- Favoriser l'innovation et l'économie circulaire.

4. Recommandations

Recommandation 1 – Observatoire métropolitain enrichi

La mise en place d'un observatoire métropolitain des matières dangereuses résiduelles constitue un levier essentiel pour améliorer la connaissance des flux, leur évolution et leurs modes de gestion. Toutefois, pour en maximiser la portée, cet outil devrait intégrer une lecture territoriale fine, notamment à travers un indice de pression environnementale par territoire. Une telle approche permettrait non seulement de documenter les quantités, mais aussi de mieux comprendre la capacité d'accueil des milieux, d'anticiper les déséquilibres et de soutenir une prise de décision plus éclairée à l'échelle métropolitaine.

Recommandation 2 – Réduction à la source territorialisée

La réduction à la source demeure le levier le plus structurant pour diminuer durablement les impacts associés aux matières dangereuses. Dans cette perspective, les initiatives d'accompagnement des entreprises devraient être renforcées et adaptées aux réalités sectorielles et territoriales. Une approche différenciée, tenant compte des spécificités industrielles et des dynamiques locales, permettrait d'accroître l'efficacité des mesures mises en place, tout en responsabilisant davantage les milieux générateurs et en réduisant la pression exercée sur certains territoires d'accueil.

Recommandation 3 – Symbioses industrielles territorialisées

Le développement des symbioses industrielles représente une opportunité concrète de transformer les matières résiduelles en ressources. Afin d'en maximiser les retombées, ces initiatives gagneraient à être structurées dans une logique territoriale, en favorisant la création d'écosystèmes industriels intégrés où les flux de matières sont optimisés localement. Une telle approche permettrait de réduire les distances de transport, d'améliorer l'efficacité globale du système et de soutenir le développement d'une économie circulaire à l'échelle métropolitaine.

Recommandation 4 – Valorisation prioritaire et encadrement de l'élimination

Le développement de filières locales de valorisation constitue une condition essentielle à la transition vers un modèle plus durable. Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'encadrer plus strictement le recours à l'élimination en exigeant que toute nouvelle capacité soit justifiée par une démonstration claire de l'absence d'alternatives viables. Cette orientation permettrait de limiter le recours aux modes de gestion les plus impactants, tout en orientant les investissements vers des solutions innovantes et à plus forte valeur ajoutée.

Recommandation 5 – Sécurité et transparence du transport

La gestion sécuritaire du transport des matières dangereuses constitue un enjeu central pour les municipalités. Au-delà du respect des normes existantes, une meilleure transparence quant aux itinéraires empruntés, en particulier pour les matières à haut risque, permettrait d'améliorer la planification locale et la préparation des services d'urgence. Une collaboration accrue entre les différents paliers de gouvernement contribuerait également à renforcer la cohérence des interventions et à accroître la confiance des populations concernées.

Recommandation 6 – Redevance à l'élimination avec redistribution

L'instauration d'une redevance à l'élimination représente un levier économique pertinent pour encourager des pratiques plus durables. Afin d'en maximiser les bénéfices, il apparaît toutefois essentiel que les revenus générés soient, en partie, redistribués vers les territoires qui accueillent les installations de gestion. Une telle mesure permettrait de reconnaître les contraintes assumées par ces milieux, de soutenir leur développement et de renforcer l'acceptabilité sociale des activités.

Recommandation 7 – Approche par analyse de risque intégrée

L'adoption d'une approche fondée sur l'analyse de risque pour la gestion des sols contaminés constitue une avancée importante, permettant d'adapter les interventions aux caractéristiques spécifiques des sites. Pour en assurer la cohérence, cette approche devrait être pleinement intégrée aux outils d'aménagement du territoire. Une telle intégration permettrait de mieux arrimer les objectifs environnementaux et urbanistiques, de faciliter la réalisation de projets et d'assurer un niveau de protection adapté aux réalités locales.

Recommandation 8 – Zones tampons modulées

La mise en place de zones tampons autour des installations de gestion des matières dangereuses est essentielle pour protéger les milieux de vie. Toutefois, une approche uniforme pourrait s'avérer insuffisante dans un contexte où les pressions varient d'un territoire à l'autre. Il serait donc pertinent d'adopter une modulation de ces zones en fonction de la pression environnementale existante et des caractéristiques locales, afin d'assurer une protection adéquate tout en tenant compte des réalités territoriales.

Recommandation 9 – Contaminants émergents et innovation

La création d'un comité dédié aux contaminants émergents constitue une initiative essentielle pour anticiper les enjeux futurs. Afin d'en maximiser l'impact, ce comité devrait être étroitement lié aux milieux de recherche et aux initiatives d'innovation, de manière à favoriser le développement rapide de solutions adaptées. Une telle synergie permettrait non seulement d'améliorer les connaissances, mais aussi de positionner la région métropolitaine comme un acteur de premier plan dans ce domaine.

Recommandation 10 – Traçabilité des matières préoccupantes

Le manque de définition et de suivi des matières non dangereuses préoccupantes constitue une lacune importante dans la compréhension globale des flux. La mise en place d'un cadre de traçabilité métropolitain, intégrant l'ensemble des matières, permettrait de combler cette lacune et d'améliorer significativement la planification. Une meilleure connaissance de ces flux contribuerait également à réduire les risques, à orienter les interventions et à renforcer la transparence auprès des décideurs et du public.

5. Conclusion

La gestion des matières dangereuses résiduelles constitue un enjeu stratégique pour le développement durable du Grand Montréal.

Les constats présentés démontrent la nécessité de passer d'une approche fragmentée à une gouvernance métropolitaine intégrée, capable de mieux répartir les responsabilités, d'anticiper les impacts et de soutenir l'innovation.

Les MRC de la Couronne nord de la CMM réaffirment leur volonté de contribuer activement à cette transition et invitent cette dernière à poursuivre ses travaux en misant sur une approche structurée, équitable et tournée vers l'avenir.